

**AVIS PUBLIC
PROJETS DE RÈGLEMENTS
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 2877-2022-1 à 3367-2022-1 et 3369-2022-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 17 octobre 2022, les projets de règlements 2877-2022-1 à 3367-2022-1 et 3369-2022-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 afin d'interdire l'usage d'hébergement touristique dans une résidence principale dans diverses zones.

Le principal objet de ces projets de règlements est :

Article	Objet	Zones existantes concernées	Zones existantes contiguës
1	Interdire l'usage d'hébergement touristique dans une résidence principale dans diverses zones, nonobstant toute autre indication à la grille des usages et des normes d'implantation du règlement de zonage en vigueur.	Les zones visées sont identifiées dans le titre de chaque projet de règlement ainsi qu'au plan joint à chaque projet de règlement	Les zones contiguës sont identifiées sur le plan joint à chaque projet de règlement

Vous pouvez consulter l'avis public relatif à chacun de ces règlements dont la liste est jointe au présent avis, sur le site internet de la Ville de Magog au ville.magog.qc.ca/avis-publics-hebergement. Une table des matières des avis publics, classés par ordre numérique de règlement et correspondant à l'ordre alphabétique des zones, accompagne les avis.

Chaque projet de règlement concerne une zone différente, identifiée dans le titre du règlement. Chaque projet de règlement est accompagné du plan de la zone concernée et des zones contiguës et peut être consulté sur le site internet de la Ville de Magog au ville.magog.qc.ca/avis-publics-hebergement.

Les avis publics relatifs à ces projets de règlements ainsi que chaque projet de règlement peuvent également être consultés en personne au Service du Greffe à l'hôtel de Ville de Magog, situé au 7, rue Principale Est, Magog, durant les heures d'ouverture.

Ces projets de règlements, conformément à la loi, feront l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 1^{er} novembre 2022 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets de règlements contiennent chacun une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Pour savoir si votre adresse est concernée par l'un des projets de règlements, vous pouvez consulter la carte interactive qui sera mise en ligne dès le 27 octobre 2022 à l'adresse suivante : ville.magog.qc.ca/hebergement-touristique.

Une section du site Internet de la Ville de Magog regroupant toutes les informations utiles

a été mise en ligne à l'adresse suivante : ville.magog.qc.ca/hebergement-touristique.
Pour plus d'informations concernant l'un ou l'autre de ces projets de règlements, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 134 ou par courriel au receptionpermis@ville.magog.qc.ca.

Donné à Magog, le 18 octobre 2022.



M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe